



Délibération portant avis de la conférence régionale de santé et de l'autonomie sur les orientations de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé en Normandie

Contexte du projet de décision

Conformément au décret n°2021-847 du 28 juin 2021, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) émet un avis sur les orientations et un point d'étape annuel sur la mise en œuvre de la stratégie régionale d'investissement dans le système de santé.

Date et lieu de la consultation

Par vote électronique, ouvert du 16 au 17 décembre 2021.

Observations

En Normandie, la CRSA a été retenue comme Comité régional d'investissement en santé (CRIS), instance de concertation et de suivi de la stratégie régionale de l'investissement en santé. La Commission permanente (CP) a été réunie le 27 mai 2021 pour présentation de la méthode et des critères de priorisation. Une synthèse des remontées effectuées dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été partagée en CRSA plénière le 8 juillet 2021. Enfin, une CP a été réunie le 22 septembre 2021 pour présenter une première priorisation.

Lors de la plénière du 8 juillet, la CRSA de Normandie a rappelé que la stratégie régionale d'investissement en santé doit être une opportunité de conforter la mise en œuvre du Projet régional de santé (PRS) et la déclinaison de ces principes fondateurs, en particulier la lutte contre les inégalités sociales et territoriales et l'accompagnement de la transformation du système de santé.

Soucieuse du maillage équitable des territoires en matière d'infrastructures et d'équipements, elle a rappelé que le PRS constitue le cadre régional de planification de l'offre au regard des besoins objectivés au moment de son élaboration. Les projets retenus devront donc logiquement répondre à au moins l'un des objectifs stratégiques du PRS.

Par ailleurs, au-delà de critères techniques liés à la nature, au montage des projets, à leur soutenabilité financière et aux ressources humaines nécessaires à leur bon fonctionnement, la CRSA de Normandie a souhaité que les instances de démocratie en santé soient parties prenantes dans ce travail.

Elle a insisté sur la nécessité d'associer étroitement les Conseils territoriaux de santé (CTS), qui peuvent au regard de leur connaissance actualisée des territoires et de leurs besoins, avoir une lecture territoriale globale des projets et des demandes. Cette mobilisation permettra de mieux appréhender les conditions de coopération envisagées ou à développer (coopérations intersectorielles, public / privé, établissements / libéraux) afin de maximiser les impacts de ces projets pour les Normands.

La CRSA, pourra quant à elle, avoir un rôle de capitalisation et de partage des bonnes pratiques à l'échelle régionale.

Plus localement, la CRSA sera attentive à la manière dont les instances locales de démocratie en santé (commissions des usagers, conseils de vie sociale) et plus généralement les usagers de ces futurs équipements, seront impliqués par les porteurs de projet. Elle pourra en tant que de besoin travailler à des recommandations dans ce domaine.

Enfin, les crédits du Ségur investissement sont aujourd'hui consacrés aux secteurs médico-sociaux « personnes âgées » et « personnes en situation de handicap ». Si la CRSA se félicitait de ces mesures, elle souhaitait que les besoins du secteur médico-social spécifique puissent également être pris en compte et fassent l'objet de crédits nationaux complémentaires.

Après avoir pris connaissance des propositions établies et en avoir débattu lors de l'assemblée plénière du 6 décembre 2021, la CRSA de Normandie :

- salue la qualité de la concertation large menée dans la région avec l'ensemble des élus et collectivités par territoire. Des réunions régionales et départementales (CTS élargis) se sont tenues à deux reprises en juillet puis en septembre, permettant une association des acteurs de la démocratie en santé et des collectivités aux choix opérés dans la Stratégie régionale d'investissement en santé.
- se satisfait des engagements substantiels du Conseil régional et des Conseils départementaux au côté de l'Etat, renforçant ainsi l'effet levier de l'investissement pour la réduction des inégalités de santé et l'accompagnement de la transformation du système de santé.
- salue l'effort de méthode, et la transparence, pour recueillir un maximum de projets, les sélectionner selon des critères partagés, en cohérence avec les orientations du Projet régional de santé et en garantir le suivi.
- prend acte de la concertation encore à l'œuvre avec le Conseil régional et les Conseils départementaux pour finaliser le plan pluriannuel d'accompagnement des projets.
- appelle de ses vœux que cette concertation aboutisse au premier trimestre 2022 afin de pouvoir donner de la visibilité aux porteurs des projets retenus.
- salue l'accompagnement en sus des crédits Ségur de projets relevant du secteur du Handicap dès 2021 mais regrette le nombre très réduit de projets portés par des acteurs de ce champ.
- prend acte de l'ambition de transformation territoriale dans le choix des projets et sera attentive aux coopérations engagées (intersectorielles, public / privé, établissements / ville) pour apporter des réponses de qualité, en proximité, aux besoins de santé des Normands. Il s'agit ici de viser un impact maximal des projets retenus en termes de services rendus au public, objectif qui ne peut être atteint sans une montée en puissance concomitante des coopérations territoriales.
- souhaite que de nouveaux projets puissent être accompagnés en complément des projets déjà retenus, dès lors qu'ils concourent à l'amélioration de la réponse aux besoins de santé sur un territoire.
- rappelle sa vigilance quant à l'implication des instances de démocratie locale dans la finalisation, la mise en œuvre et le suivi des projets d'ores et déjà lauréats. Elle veillera au respect de cette recommandation.

Avis

La CRSA donne un avis favorable sur les orientations de la Stratégie régionale d'investissement en santé. Elle souhaite être informée régulièrement de l'avancement des travaux, notamment la contractualisation avec les porteurs de projets et son suivi.

Vote de la délibération

Votants : 64
Favorable : 55
Défavorable : 2
Blanc : 7
Abstention : 29

La présidente de la CRSA,



Madame Pascale DESPRES